

**Approbation de la demande d'accréditation  
à délivrer le diplôme d'État infirmier**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 26 mai 2026**

**Délibération 2026/05/CFVU – 88**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

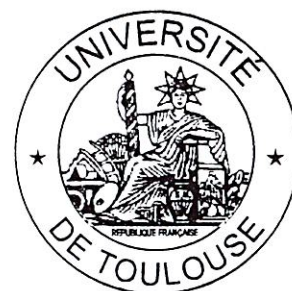
*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'État infirmier.**

Toulouse, le 26 mai 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0



# **Demande de création d'une mention de diplôme national**

(Hors nomenclatures)

*Ce dossier a pour objectif de présenter l'ensemble des éléments permettant la création d'une mention de diplôme national ou d'une formation valant grade de licence/master. Il regroupe à la fois les informations académiques sur la formation ainsi que sur le besoin socio-économique. Il doit servir à éclairer les différents services de la DGESIP sur l'opportunité à l'échelle nationale de la création d'une nouvelle mention vis à vis des mentions existantes.*

Type de diplôme	Licence en Sciences pour la Santé – parcours Sciences Infirmières
Niveau de qualification (4 : niveau bac à 8 : doctorat)	6
Intitulé du diplôme	Diplôme d'Etat d'infirmier
Domaine	Santé, soins infirmiers
Établissement (s) / UAI	Université de Toulouse Instituts de formation en soins infirmiers : Albi, Auch, Montauban, Castres/Mazamet, Cahors/Figeac, PREFMS Toulouse, PREMS Saint Gaudens, Croix-Rouge compétence de Toulouse, AEHP d'Occitanie, Rodez, Pamiers, Tarbes/Lourdes et Millau

## **1 - Stratégie et opportunités**

Présenter la dimension stratégique de la demande en lien avec le paysage national et la politique de l'établissement. Sur le plan académique, cette partie doit décrire comment cette nouvelle mention se justifie par rapport aux mentions existantes (aspects complémentaires, mentions proches, parcours de formation, etc). Le (ou les) établissements porteur(s) de cette mention présente sa politique et ses motivations à porter cette création (lien avec sa stratégie de formation, lien avec son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance COMP, émergence d'un secteur scientifique, lien avec la recherche et l'innovation, etc). Sur le plan de l'insertion professionnelle, cette partie apportera les éléments justifiant de la valeur ajoutée du diplôme au regard du monde socio-économique (Profil de compétences, branches professionnelles concernées, bassin de recrutement). Les enjeux pour l'établissement et ses liens avec des partenaires des secteurs concernés seront présentés (ancrage régional ou national).

(2 pages maximum)



Dans le cadre de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers impulsée par le ministère de la Santé et de l'Enseignement supérieur, 14 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de la région Occitanie Ouest seront intégrés à la Licence en Sciences pour la Santé (LSS) de l'Université de Toulouse. L'intégration des IFSI à cette licence s'accompagne d'une refonte de la maquette pédagogique actuelle de la LSS, conduisant à la création de deux parcours : un parcours « sciences de la réadaptation/rééducation médico-technique » et un parcours « sciences infirmières ». Le parcours « sciences infirmières » prévoit l'obtention d'un double diplôme (Licence en Sciences pour la Santé et le Diplôme d'État d'Infirmier), facilitant à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études vers un master. Cela s'inscrit dans un besoin de structurer une filière complète Licence-Master-Doctorat en sciences infirmières, contribuant au développement de la discipline académique qui reste émergente en France, ainsi qu'à la reconnaissance et à la valorisation de la profession.

La LSS repose sur un socle commun d'enseignements aux différentes filières professionnelles des deux parcours, complété par des enseignements avancés spécifiques à une partie des filières, partagés entre 7 filières paramédicales : orthophonie, orthoptie, audioprothèse, psychomotricité, ergothérapie, électroradiologie médicale, pédicurie-podologie, ainsi que les soins infirmiers, actuellement représentés par 3 IFSI ayant participé à une expérimentation menée de 2021 à 2026. La mutualisation de ces enseignements constitue une opportunité majeure pour renforcer les interactions entre les différentes formations, développer une culture commune transdisciplinaire et favoriser l'interprofessionnalité. Cela permettra également une optimisation de la charge de travail des équipes pédagogiques et administratives. Cette maquette met l'accent sur une formation par et pour la recherche tout en respectant les référentiels de chacune des filières.

Les enseignements universitaires qui seront délivrés s'appuient sur les données probantes les plus récentes et sont dispensés par des enseignants-chercheurs ainsi que des professionnels de santé et formateurs accrédités par l'Université de Toulouse. La formation à la recherche par la recherche sera en adéquation avec le nouveau référentiel de formation de la formation des soins infirmiers. Les travaux de recherche du mémoire de fin d'études seront désormais fondés sur le recueil, l'analyse et la compilation de données probantes dans une démarche de revues de littérature. La méthode appliquée est celle recommandée dans la littérature. L'objectif est de renforcer les compétences en raisonnement scientifique des futurs professionnels, ainsi que la qualité et la sécurité des soins dispensés aux patients tout en autonomisant les professionnels dans cette démarche avec des outils opérationnels.

L'attractivité déjà observée de cette double diplomation dans le cadre de l'expérimentation permettra de répondre à des enjeux nationaux de santé pour le parcours « sciences infirmières » comme la pénurie de professionnels de santé, l'évolution des besoins de santé (vieillesse, maladies chroniques, virage ambulatoire) via une formation mise à jour par les dernières données probantes et la montée en compétences de l'evidence-based practice. De plus, le maillage territorial des 14 IFSI ayant accès à ce parcours universitaire pourra répondre aux besoins sanitaires de la région tout en restant ancré au cœur des territoires.

Dans ce contexte, un groupement territorial a été créé associant les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'Université de Toulouse, s'appuyant sur une gouvernance concertée permettant d'assurer la cohérence pédagogique, scientifique et administrative de la formation conduisant au diplôme d'État infirmier niveau licence.

Les modalités de travail reposent sur plusieurs niveaux de coordination :

- Un groupe de travail de gouvernance réunissant les directions des IFSI, les représentants de l'Université (doyen-directeur et directrice administrative du département de médecine, maïeutique et paramédical (DMMP) ; représentants du domaine de la formation et de la vie universitaire ; enseignants-chercheurs en sciences infirmières), les représentants régionaux et de l'ARS. Cette instance a établi la convention tripartite qui régit le fonctionnement, le financement et les rôles et missions de chacune des parties.
- Un groupe de travail pédagogique permettant la mise en œuvre harmonisée du référentiel de formation sur l'ensemble au sein de l'Université de Toulouse et des IFSI du territoire. Ce groupe est constitué des coordonnateurs pédagogiques et/ou directeurs des IFSI, des enseignants-chercheurs en sciences infirmières et de l'ingénieur pédagogique du DMMP. Il permet le développement de la maquette pédagogique composée des structures d'enseignements et de leurs modalités d'évaluation en lien avec le référentiel de formation.
- Un groupe de travail numérique / dématérialisation des examens composé des représentants de l'Université (ingénieurs pédagogiques, enseignant-chercheur de la licence des sciences pour la santé, représentants de la division du numérique de l'Université) et représentants et/ou directeurs des IFSI. Ce groupe vise à optimiser l'organisation des examens, d'assurer la traçabilité des évaluations, de renforcer la sécurisation des épreuves (prévention de la fraude et vérification de l'identité des candidats), de développer et harmoniser les outils numériques utilisés.
- Un groupe de travail scolarité composé des représentants de la scolarité et du domaine de la formation et de la vie universitaire de l'Université, des représentants administratifs et/ou des directeurs des IFSI. Il vise à coordonner les inscriptions pédagogiques, la gestion des dispenses d'enseignement, la validation des études ainsi que des expériences professionnelles et personnelles, la construction et l'organisation des emplois du temps et la diffusion des cours en asynchrone, la modélisation des structures et des M3C et la gestion des notes.

## **2 - Contexte socio-économique et certification**

Seront reportés ici les éléments qui seront particulièrement observés au moment de la concertation avec les représentants des branches concernées pour juger de l'opportunité de la certification, à savoir :

- la réponse de la certification à des besoins socio-économiques identifiés (évolutions des métiers existants, métiers émergents), étayés par des relations avec la/les branches concernées ou entreprises, des diagnostics, etc.,
- le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation,
- la cohérence des emplois visés en insertion immédiate des diplômés avec le niveau de qualification du diplôme,
- l'éventuelle proximité, correspondance ou complémentarité avec des certifications existantes de niveau équivalent dans la même filière,
- des données sur l'insertion lorsqu'elles existent (création issue d'une restructuration notamment)



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<p>Indiquez si des évolutions réglementaires, techniques sont apparues.</p>	<p>Référentiel de formation du 20 février 2026 qui répond aux besoins de santé de la population en faisant évoluer la profession, issues de la Loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier</p>
<p>Plus value de la certification au regard du panorama des certifications existantes (Certifications similaires ou très proches).</p>	<p>Délivrance du diplôme par les universités à compter de l'année universitaire 2028-2029 : la formation et les compétences seront soutenues par l'Université de Toulouse, institution d'innovation, de recherche de haut niveau permettant la transmission des connaissances. La plus-value de cette double diplomation est avérée au regard des retours des usagers et du suivi des étudiants.</p>
<p>Prérequis nécessaire au suivi de la formation.</p>	<p>Baccalauréat. Les personnes non titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) déposent un dossier de demande de VEEPAP afin d'assurer leur accès à la formation. Il existe un accès spécifique par la voie de la formation professionnelle continue. Le référentiel 2026 prévoit un accès direct en 2A pour les étudiants ayant effectué une première année de PASS et ayant validé 60 ECTS.</p>
<p>Adéquation diplôme/débouchés (prospective, étude sur le marché du travail, volume et dynamique de l'emploi, besoins en compétences).</p>	<p>La création d'un parcours sciences infirmières au sein de la LSS répond à une demande croissante du marché du travail. Cela répond également aux exigences du nouveau référentiel. Le secteur de la santé est marqué par une augmentation continue des besoins en professionnels infirmiers, liée notamment au vieillissement de la population, à la prévalence accrue des maladies chroniques et à l'évolution des parcours de soins. Les enseignements proposés par la LSS autour des 5 domaines de compétences sont en adéquation avec les attentes des évolutions du système de santé. L'obtention d'une vraie licence et non uniquement un grade facilite la poursuite d'études. Cette licence s'intègre au dispositif LMD issu des accords de Bologne. L'employabilité avec les deux diplômes est maximale soit pour exercer la profession soit pour poursuivre les études.</p>
<p>Implication éventuelle d'entreprises et de branches professionnelles.</p>	<p>Le partenariat des IFSI avec des CHU, CH, cliniques, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux permettra la mise à disposition de stages professionnels dans ces différentes structures favorisant l'employabilité post licence. Les professionnels de santé et les établissements participeront aux conseils de perfectionnement et aux jurys semestriels et de DE.</p>
<p>Listez des secteurs et emplois visés en sortie de diplôme.</p>	<p>Secteurs d'activité des infirmières et infirmiers diplômés d'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements de santé : hôpitaux publics, cliniques privées</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur médico-social : EHPAD, maisons de retraite, structures pour personnes en situation de handicap</li> <li>• Soins de ville : cabinets libéraux, centres de santé, soins à domicile</li> <li>• Santé publique et prévention : PMI, médecine scolaire, santé au travail</li> <li>• Structures spécialisées : psychiatrie, rééducation, soins de suite et de réadaptation</li> <li>• Organisations humanitaires et ONG (en fonction de l'expérience)</li> </ul> <p>Emplois visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infirmier diplômé d'État (IDE) en structure hospitalière ou clinique</li> <li>• Infirmier en soins à domicile</li> <li>• Infirmier en EHPAD ou structure médico-sociale</li> <li>• Infirmier en santé au travail</li> <li>• Infirmier scolaire</li> <li>• Infirmier en psychiatrie</li> <li>• Infirmier libéral (après conditions d'exercice réglementaires)</li> </ul>
<p>Partenariat(s) éventuel(s) avec d'autres établissements d'enseignement supérieur du MESR ou d'autres ministères, avec des organismes privés, des réseaux.</p>	<p>Organismes de formation privée : Croix rouge compétente, AEHP Occitanie. Structures de stage : Service Départemental d'Incendie et de Secours, centre de détention pénitentiaire... Réseau : GHT, H2O (recherche au sein du GHT)</p>
<p>Proposition d'intitulés de blocs de compétences spécifiques envisagés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine de compétences 1 : Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en oeuvre (le cas échéant, en utilisant des équipements ou des aides techniques adaptés)</li> <li>• Domaine de compétences 2 : Mettre en oeuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine de compétences 3 : Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique</li> <li>• Domaine de compétences 4 : Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants</li> <li>• Domaine de compétences 5 : Mettre en oeuvre des actions de développement de compétences et la production de documents (articles professionnels, synthèses, rapports d'expertise) dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles</li> </ul>
--	---

### **3 - Présentation de la formation**

*Cette partie sera consacrée aux informations relatives à l'organisation pédagogique de la formation et au respect du cadre national des formations. Ces informations permettront d'évaluer et de valoriser les spécificités pédagogiques du projet.*

Intitulé des parcours (si pertinent).	Diplôme d'Etat Infirmier + Licence en Sciences pour la Santé, parcours sciences infirmières
Modalités d'enseignement / pédagogiques (mutualisation, flexibilité, FI/FC, apprentissage, APC, plateformes techniques, etc).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation s'articule autour de 3 types d'UE : Socles communs à l'ensemble des filières, Avancées pour une partie des filières, Métiers pour la filière infirmière uniquement</li> <li>• Mutualisation des enseignants avec 6 autres filières paramédicales pour les unités d'enseignements socles et avancées</li> <li>• Modalités d'enseignements multiples (cours magistraux, enseignements pratiques et dirigés, simulation) présentiels, distanciels, synchrones et asynchrones</li> <li>• Formation destinée aux étudiants de FI ou FC</li> <li>• Utilisation de la plateforme Moodle pour le dépôt des cours et les examens dématérialisés</li> <li>• La formation est basée sur une approche par compétence pour obtenir les 15 compétences infirmières attendues en fin de formation</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est basée sur l'alternance intégrative avec des apports académiques principalement par l'université mais pas uniquement, des apports professionnalisants et des stages</li> <li>• Les UE socles et avancées sont principalement faites par l'université et les UE sont réalisées et organisées par les IFSI. L'université est en appui en fonction des besoins (intervenants, ressources...)</li> </ul>
<p>Démarche d'amélioration continue de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Conseil de perfectionnement biennuel est organisé par année de formation en présence des représentants des IFSI, des usagers, des établissements recevant des étudiants en stage, des professionnels de santé tuteur de stage et des enseignants participants à la formation.</li> <li>• Des enquêtes étudiante et enseignante sont organisées par semestre tous les ans dans toutes les années.</li> <li>• Des retours concernant les examens sont demandés auprès des étudiants systématiquement après chaque examen.</li> </ul>
<p>Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation.</p>	<p>Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 MCF section 92</li> <li>• PU/PH ou MCU/PH de différentes sections de médecine (500 membres sont rattachés au DMMP)</li> <li>• MCF et PU en sciences humaines et sociales</li> <li>• 150 Formateurs d'IFSI</li> <li>• Cliniciens et praticiens hospitaliers</li> </ul>
<p>Volume horaire de la formation.</p>	<p>Le cadre national du référentiel est déployé dans sa globalité dans la maquette pédagogique en respectant les éléments du texte. Le cadre de consolidation du référentiel et les UE libres sont intégrées dans la maquette globale.</p> <p>Enseignement théorique : 1 890 h –114 ECTS Enseignement clinique : 2 310 h –66 ECTS Dont 66 semaines de stage sur les 3 années. Le parcours de stage s'effectuera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S1 : 5 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- S2 : 5 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- S3 : 12 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- S4 : 12 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- S5 : 13 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- S6 : 13 semaines + 1 semaine de simulation</li> <li>- Une alternance en miroir a été créée au regard de l'offre de place disponible sur les terrains de stage</li> </ul>



Effectifs attendus.	À terme après le plein déploiement de la réingénierie 4033 étudiants
Montants d'inscription envisagés.	Formation initiale : 178 € (tarif réduit 118 €)
Lieu(x) de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faculté de santé, 133 route de Narbonne 31400 Toulouse</li> <li>• IFSI d'Albi, d'Auch, de Montauban, de Castres/Mazamet, de Cahors/Figeac, du PREFMS Toulouse, du PREMS Saint Gaudens, de la Croix-Rouge de Toulouse, de l'AEHP d'Occitanie, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes/Lourdes, de Millau</li> <li>• ITSimS, CHU Purpan Bâtiment Raymonde Fournet, Place du Dr Baylac 1300 Toulouse</li> </ul>
Adossement recherche (unité de recherche, contenu et activités pédagogiques, etc).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adossement au futur département des sciences infirmières en lien avec différents laboratoires de recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de recherche en santé des populations (CERPOP – UMR Inserm 1295)</li> <li>- Education, Formation, Travail, Savoirs (EFTS – UMR 2016 CNRS)</li> </ul> </li> <li>• Les UE dédiées à la recherche s'étendent sur les trois années de formation au sein du domaine E. Ainsi l'initiation et l'acculturation à la recherche se fait dès le semestre 1. Elles comprennent à la fois des enseignements socles et avancés, partagés avec l'autre parcours, ainsi que des enseignements professionnels orientés vers la recherche.</li> <li>• Intitulés des UE : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ UE E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (Environnement de la recherche en santé)</li> <li>○ UE E.2 Langue vivante (Anglais)</li> <li>○ UE E.3 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (Méthodes universitaires)</li> <li>○ UE-A48 Méthodes de recherche</li> <li>○ UE-A51 Statistiques</li> <li>○ UE-A52 Evaluation et analyse de la recherche</li> <li>○ E1.S1-S6 Recherche et démarche scientifique en Sciences infirmières</li> </ul> </li> </ul>
Internationalisation de la formation (partenariats, échanges, activités pédagogiques spécifiques).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges ERASMUS</li> </ul>

## **4 – Dimensions particulières**

*Cette partie présente comment l'établissement mettra en œuvre au sein de la formation différentes dimensions complémentaires.*

Dispositifs d'accompagnement de l'étudiant (politique sociale, handicap, engagement étudiant, adaptations diverses, ...)	Mise à disposition par l'Université de Toulouse des services étudiants (santé, orientation, handicap, vie étudiante). La faculté de santé a créé la Commission du bien-être des étudiants spécifique aux étudiants en santé. Pour répondre à certaines problématiques qui leur sont propres. Le pôle handicap étudiant peut être sollicité pour obtenir des aménagements des études.
Prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).	Enseignements à la transition Ecologique et Sociale ainsi qu'à la santé environnementale (notamment le concept One Health dans l'UE santé publique)
Prise en compte de la conception universelle <sup>1</sup> en lien avec les activités visées par le diplôme (accessibilité).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi pédagogique personnalisé afin d'identifier les forces et les points à renforcer pour chaque étudiant ainsi que la progression au cours de la formation ;</li> <li>• Séances de soutien ou de renforcement en petits groupes pour travailler sur les difficultés identifiées</li> <li>• Evaluations formatives régulières permettant de faire le point avant les évaluations finales et d'ajuster le parcours</li> <li>• Accompagnement à la construction du projet professionnel, avec possibilité de personnaliser le parcours dès le semestre 4</li> <li>• Dispositifs de tutorat pour favoriser l'intégration, l'autonomie et l'engagement dans la formation ;</li> <li>• Aménagements pour étudiants en situation de handicap (exemple : tiers temps pour les examens)</li> <li>• Accès aux services de santé universitaires.</li> </ul>
Autres éléments pouvant être utiles à l'expertise.	<p>Une UE sur les violences sexistes et sexuelles est obligatoire pour tous les étudiants de la faculté de santé.</p> <p>Une UE sur les compétences numériques a été créée.</p> <p>Le cadre national prévoit 75% de la formation et 25% relève des choix pédagogiques du groupement et les UE libres choisies par les étudiants.</p>

<sup>1</sup> Définition juridique : "La conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale." (Articles 2, 3, 4f de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France et l'Union européenne).



	<p>Un service sanitaire interprofessionnel est organisé par la faculté de santé.</p> <p>Les apports asynchrones seront mis en œuvre afin de désynchroniser les IFSI de Toulouse et préserver le potentiel de stage local.</p> <p>Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences telles que définies à ce jour sont présentées dans l'annexe correspondante</p>
--	---

### CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

#### **UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :**

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

**PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (date et signature) :**

**PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCREDITÉS (le cas échéant, signature) :**